

Thème : Actualités de la procédure d'appel

Date : Vendredi 4 juin 2021 de 14h à 17h

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière,
- Anticiper la jurisprudence susceptible d'intervenir sur les points non encore tranchés,
- Optimiser la rédaction des conclusions soulevant des questions de procédure

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Distinction entre appel afin d'annulation et appel-nullité
- Recours ou demandes en nullité du jugement, et effet dévolutif de l'appel
- Recours et procédures d'appel spécifiques en matière de décisions sur la compétence
- Autre appels obligatoirement sous mis à la procédure à jour fixe
- Formalisme de la déclaration d'appel
- Procédure de saisine de la cour de renvoi
- après cassation
- Référé «1er Président» et exécution provisoire
- Incidents en matière de fins de non recevoir
- Circuit court
- Formalisme des conclusions d'appel
- Délai de l'appel provoqué
- Possibles solutions en cas de non-respect des règles de procédure en appel

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé avec références de jurisprudence et de doctrine. Conseils rédactionnels

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Estelle GARNIER, Avocat au barreau d'Orléans, Spécialisée en procédure d'appel, ancien Avoué près la cour d'appel, Chargé de travaux dirigés à l'Université d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.